

Se faire entendre pour construire notre avenir ensemble.



par Adrien Montoille, Président des PP

L'Institution vit des moments particulièrement difficiles : entre la chute du chiffre d'affaires du PMU, la mésentente persistante entre les dirigeants du Trot et du Galop, les perspectives d'avenir sont moroses et la confiance des acteurs des courses sérieusement entamée. Depuis plusieurs mois, nous tirons la sonnette d'alarme. Nous ne pouvons que regretter un manque de retour ou de propositions de rendez-vous avec les animateurs de notre association.

Les PP sont, statutairement, une association représentative au sein de France Galop mais, au-delà des Conseils ou du Comité, nos positions ne sont pas prises en compte.

Suivant la dynamique du collectif regroupant les entraîneurs du Trot et du Galop, nous nous regroupons aujourd'hui pour nous faire entendre. Nous venons d'adresser au président de France-

Vendredi 9 mai 2025 - N°518

Galop une tribune co-signée de la plupart des associations représentatives et dont la presse hippique s'est faite le relais. Nous la reproduisons ci-dessous.

Chacun constatera qu'il ne s'agit ni d'une déclaration de guerre, ni d'une litanie de plaintes mais d'une alerte pour qu'enfin nous puissions travailler en commun au nécessaire redressement que nous appelons de nos vœux.

Ensemble, ces associations et ces élus représentent des milliers d'acteurs des courses inquiets et qui veulent être entendus. Nous ne voulons pas juste subir des hausses de frais ou des baisses d'allocations imposées par des dirigeants. Nous voulons construire ensemble notre avenir en toute responsabilité.

La tribune commune de nos associations :

NOUS AVONS BESOIN DE MESURES TRANSITOIRES URGENTES POUR 2025 MAIS SURTOUT D'UN VRAI PLAN BUDGÉTAIRE DE RECONSTRUCTION À PARTIR DE 2026

Il n'aurait pas fallu attendre l'aggravation très forte de la tendance baissière des chiffres du PMU depuis le début de l'année pour réagir. Chaque mois qui passe est un mois perdu pour la filière et ses acteurs. Une stratégie nouvelle du PMU est indispensable à notre survie, n'attendons plus

LA BOÎTE À IDÉES DU GALOP

pour en définir la politique. La sonnette d'alarme a été tirée il y a déjà longtemps. Dans une lettre ouverte publiée dans le Paris-Turf du 23 avril, des entraîneurs du Trot comme du Galop ont, à leur tour, alerté les dirigeants des sociétés mères sur l'urgence d'une réaction. Notre action, à travers cet appel, s'inscrit dans la même démarche : alerter, mobiliser, proposer.

France Galop vient d'annoncer qu'un plan budgétaire d'urgence serait présenté lors d'un Comité exceptionnel le 20 mai prochain. Des décisions importantes, qui engageront l'avenir, doivent être présentées ; elles ne pourront l'être sans une large consultation. En fonction des révisions budgétaires que doit publier prochainement le PMU, le besoin évoqué d'économies s'élève à près de 20 millions d'euros pour la seule discipline du Galop... qui laisserait à la Société Mère un déficit de plus de 10 millions d'euros, obérant l'avenir de tous.

Diverses rumeurs circulent. Certaines remettraient durablement en péril le modèle français, la mission d'aménagement et d'animation des territoires et l'équilibre des acteurs de la filière au premier rang desquels les propriétaires, les éleveurs, les entraîneurs. On cite pêle-mêle des tarifications en hausse de la part de France Galop infligées à tous les acteurs, l'augmentation des droits de pistes et donc des factures d'entraînement, la diminution des allocations dans les courses PMH, à nouveau l'abandon du Galop sur des hippodromes en province, ...

Pour autant, nous sommes responsables et nous ne nous cantonnerons pas à critiquer toutes

mesures et à prôner l'immobilisme. Nous demandons que les actions soient scindées entre les mesures immédiates et non pérennes pour passer l'année 2025, et une stratégie de reconstruction durable des équilibres à mettre en œuvre et à pérenniser à partir de 2026.

Tout le monde s'accordera alors pour que France Galop réduise son train de vie, ses coûts de fonctionnement... mais ce ne sera pas suffisant face à l'ampleur de la situation, laissée, hélas, installée par la fuite en avant de l'activité du PMU.

S'agissant des frais de personnel, chacun sait que le Galop coûte structurellement plus cher que le Trot (nombre d'hippodromes phares, pistes en herbe, centres d'entraînement, position internationale, ...). Il n'en demeure pas moins que le différentiel entre les deux sociétés du Trot et du Galop est trop important pour l'accepter. Par ailleurs, le rapprochement tant espéré de fonctions « support » communes attend toujours. Dans ce contexte, il est impératif de mettre en place un plan d'amélioration de productivité. Certaines mesures produiront un effet budgétaire immédiat, d'autres nécessiteront des adaptations et plus de temps pour en mesurer l'impact. Mais, il n'y a aucune raison de pouvoir s'y soustraire.

Les frais de fonctionnement des trois grands centres d'entraînement gérés par France Galop représentent une piste d'économies potentielles à réaliser. Leur étude précise et transparente permettrait de chiffrer ce potentiel et de parvenir à un équilibrage des charges entre les utilisateurs et la société mère.

S'agissant des encouragements, l'important est de maintenir la confiance et la solidarité des acteurs

LA BOÎTE À IDÉES DU GALOP

des courses et de ne pas opposer grands et petits, parisiens et régionaux, plat et obstacle...

Les sacrifices que les acteurs des courses vont être contraints de consentir ne peuvent être acceptables qu'à ces conditions essentielles :

- Qu'ensemble les sociétés-mères du Trot et du Galop s'entendent et imposent une stratégie de rebond des paris hippiques et de croissance du PMU afin que les allocations atteignent rapidement un niveau acceptable ;
- Que le plan d'urgence 2025 qui va être proposé par les dirigeants du Galop fasse l'objet d'une vraie consultation préalable afin de rétablir la confiance par le consensus et la cohésion. Les mesures devront s'interdire des hausses de coûts pour les acteurs qui s'installeraient durablement. Sans attendre, les dépenses qui peuvent être décalées à 2026 pour France Galop doivent l'être, y compris une bonne part du « plan stratégique » qui prévoit 5,6 millions d'euros de budget cette année. De même, de façon exceptionnelle, le versement au Fonds Éperon devra être réduit de 2 millions, soit 1 million pour chaque société-mère. La situation financière du Fonds permet largement cet effort ;
- Que d'ici à la fin de l'année, toute augmentation de salaires ou toute embauche soit reportée : la cohésion entre salariés et acteurs des courses et les personnels des écuries et haras ne se fera qu'à ce prix ;

- Que, sur la base d'un plan moyen terme crédible de croissance du PMU, un partenariat nouveau et chiffré avec l'État soit établi d'ici à 2026. L'Institution s'engagera évidemment sur ses missions d'ordre public - en particulier le financement des filières et l'aménagement et l'animation des territoires par le bais du maillage des hippodromes. Qu'à partir de ce partenariat, les mesures temporaires du plan d'urgence soient levées et que les équilibres de long terme soient rétablis.

Nous ne pouvons plus tergiverser. Il y a urgence !

Les signataires de cette tribune

Adrien MONTOILE, Président des PP

Hubert TASSIN, Membre élu du Comité de France Galop

Patrice DÉTRÉ, Membre élu du Comité de France Galop

Jacques LE DANTEC, Président de l'Association des Propriétaires Permis d'Entraîner

Philippe FAUCAMPRÉ, Président du Syndicat National des Propriétaires

Jean de CHEFFONTAINES, Président de la Fédération des Propriétaires du Galop

Loïc MALIVET, Président de la Fédération des Éleveurs du Galop

Axelle NÈGRE DE WATRIGANT, Présidente de l'Association Française du Cheval Arabe de Course

Partagez avec nous vos avis, vos idées, vos critiques en nous écrivant à associationpp@yahoo.fr